

Proposition de panel thématique ouvert – Congrès de l'AFEP 2025

« Les plateformes de travail : genèse, développement et perspectives internationales »

Coordination : Quentin CHAPUS (LAM, Sciences Po Bordeaux)

Lou DELEPIERRE (CED, Sciences Po Bordeaux)

Matthieu MONTALBAN (BSE, Université de Bordeaux)

Les plateformes numériques, dans leur acception générale, désignent des intermédiaires, qu'il s'agisse d'applications mobiles ou de sites web, facilitant la mise en relation entre différents types d'acteurs. Parmi ces plateformes, qui ont connu une expansion rapide ces dernières années, on peut distinguer les **plateformes de travail**, caractérisées par leur rôle d'intermédiaires entre travailleurs et clients ou employeurs. Ces plateformes couvrent désormais des activités variées, incluant le *micro-tasking*, soit la réalisation de tâches simples, fragmentées, faiblement rémunérées et qui viennent souvent en support du *machine learning*, ainsi que le **travail à la demande**, qui renvoie à des prestations de services plus substantielles, souvent géographiquement localisées, comme dans les cas de la livraison ou du transport (Casilli, 2019). Les activités plus qualifiées sont également concernées, comme dans le cas des métiers de l'informatique avec des plateformes comme Malt ou UpWork, même si certaines de ces dernières tentent de se dissocier de la *gig economy* en parlant plutôt de "talent economy" (Fondeur, 2022).

Ces plateformes de travail dépassent souvent le cadre de stricts intermédiaires. Elles opèrent aussi comme des donneurs d'ordre en définissant les conditions d'exécution des prestations, brouillant ainsi la frontière entre le client et l'employeur. Ce brouillage remet en question les catégories traditionnelles des relations de travail, en créant des formes hybrides où les travailleurs sont simultanément subordonnés aux plateformes, aux clients et en apparence autonomes dans l'organisation de leurs activités (Dieuaide et Azaïs, 2020).

Il en résulte que les plateformes de travail ont donné lieu, dans les sociétés occidentales, au phénomène aujourd'hui connu sous le nom d'**ubérisation**, communément perçue comme une remise en cause des acquis du salariat (Bernard, 2023). Cette perspective repose sur deux considérations : d'une part l'avènement des plateformes entraînerait une moindre protection sociale des travailleurs et une instabilité accrue de leur activité professionnelle ; d'autre part, les plateformes exacerberaient, par le management algorithmique et la fragmentation des tâches, la concurrence entre travailleurs. Ce phénomène d'ubérisation semble concerner principalement des secteurs à faible valeur ajoutée (services à la personne, tâches reproductives, etc.), sans pour autant s'y limiter.

Le cadre proposé ici cherche à aborder la question de l'ubérisation sous un angle différent de l'approche privilégiée en sciences sociales et centrée sur les conditions de travail sur les plateformes. Bien que cette dernière demeure essentielle, l'objectif est plutôt d'adopter une perspective qui place au centre de l'analyse **la plateforme en tant qu'entreprise**, avec tout ce que cela implique en termes de modèle économique, de stratégie de déploiement et d'intérêts politiques. Dans cette perspective, le travail est envisagé comme un objet stratégique, façonné

par les logiques économiques et organisationnelles des plateformes elles-mêmes. Ce cadrage permet d'interroger la manière dont le travail est devenu un objet de dérégulation, ou à l'inverse de régulations nouvelles selon les contextes, et les stratégies des acteurs impliqués.

AXE 1 : Appréhender les plateformes de travail : enjeux épistémologiques et méthodologiques

Les plateformes de travail suscitent une interrogation à la fois épistémologique et méthodologique. En effet, elles semblent introduire une nouvelle dynamique dans les relations de travail, remettant en question les cadres analytiques traditionnels en économie et dans les sciences sociales. Nous proposons d'étudier dans un premier axe cette tension apparente entre **nouveauté de l'objet** et **actualisation de formes anciennes de travail**, mais aussi de modèle économique.

Comme mentionné plus haut, ces plateformes instaurent des relations de travail marquées par une flexibilité accrue, mais aussi par une contrainte souvent moins visible — notamment *via* l'auto-entrepreneuriat — incitant à redéfinir la notion même de contrainte au travail. Pour autant, les plateformes ont des traits communs avec les entreprises plus classiques. Dès lors, sont-elles un phénomène entièrement nouveau ou simplement une évolution des infrastructures existantes ? Les cadres épistémologiques et conceptuels méritent-ils d'être actualisés ou sont-ils suffisamment souples pour intégrer cet objet ?

Pour certains, les plateformes réactivent les logiques du **taylorisme** adapté aux outils numériques (Kassem, 2024), ou, en faisant sortir les travailleurs de l'entreprise (juridiquement et physiquement), rappellent des formes de **putting out system** caractéristiques du proto-capitalisme (Blancheton, 2018 ; Montalban, 2023). D'autres préfèrent parler d'**hyperoutsourcing** (Kassem, 2024) pour insister sur la continuité d'un processus déjà à l'œuvre depuis les années 1980. En économie, les plateformes de travail interrogent notamment les frontières de la firme et questionnent la pertinence des théories néo-institutionnalistes, déjà mises à l'épreuve par l'avènement d'internet et l'éclatement des **chaînes de valeurs** (Blancheton, 2018). Certains parlent de "**zone grise**" pour évoquer ces nouveaux espaces de régulation, autour du triptyque travailleur - plateforme - consommateur (Dieuaide et Azaïs, 2020), sortant ainsi des cadres préalablement établis.

Ce phénomène pose aussi des défis méthodologiques : comment – et à quel(s) niveau(x) (micro, méso, macro) – enquêter sur des objets souvent dématérialisés ? Comment collecter des données fiables au-delà de la communication des plateformes elles-mêmes ? Ces interrogations invitent à un effort d'ajustement méthodologique (Bernard, 2023) pour saisir l'ampleur et les implications de ce phénomène à la fois mondialisé et présentant des effets parfois très localisés.

AXE 2 : Genèse et régulation politique des plateformes de travail

Les plateformes incarnent une singularité organisationnelle et stratégique marquée par leur **développement rapide**, une **tendance monopolistique** amplifiée par les effets de réseau et les économies liées à leur type d'infrastructure **dématérialisée** – ou entreprises dites "allégées" (Srnicek, 2017). Leur modèle économique repose sur des économies de coûts (salariaux, d'infrastructure, sociaux) et une stratégie de légitimation *via* un marketing soigné et des discours valorisant l'innovation. Leur essor fulgurant s'appuie aussi et surtout sur des arrangements politico-juridiques singuliers, comme le soulignent Thelen (2018) ou Abdelnour (2017). Des **alliances inattendues** entre consommateurs et plateformes ont par endroit assuré

leur assise nationale (Culpepper et Thelen, 2020), tout en contournant souvent les cadres législatifs traditionnels et en contraignant le législateur à s'adapter. De nouvelles coalitions, entre sphère politique et économique ont aussi vu le jour (Bradford, 2023), entraînant des formes nouvelles de régulations (Montalban, 2023).

Cet axe vise à accueillir toute proposition permettant de caractériser les stratégies de développement initiales des plateformes, en analysant les coalitions et les supports dont elles ont bénéficié pour gagner en légitimité. Le peu de plateformes d'envergure internationale d'origine européenne soulève singulièrement la question du rôle que jouent les contextes politique et juridique nationaux. Comment ces derniers ont-ils été porteurs ou non de l'émergence de plateformes ? Certains travaux voient les Etats-Unis comme la manifestation d'un *market led platform capitalism* (Boyer, 2022) porteur de cette dynamique d'ubérisation, tandis que l'Europe est plutôt décrite comme un contexte "*Rules driven*" (Bradford, 2023) - ce dernier étant supposément moins favorable à l'émergence de plateformes capitalistes (*ibid.*). D'autres insistent sur le rôle de la **financiarisation** (développement du *venture capital*, etc.) comme facteur ayant favorisé l'émergence, aux Etats-Unis notamment, d'entreprises qui demeurent longtemps peu rentables, à l'instar d'Uber (Montalban, 2023). D'autres encore insistent plus spécifiquement sur le rôle qu'a joué l'**idéologie de marché** et la manière dont elle s'est répandue dans les instances politiques nationale (Srnicek, 2017), à l'image des Uber Files en France.

Tous ces éléments nous invitent à réfléchir aux conditions de possibilités – économiques, politiques, juridiques voire symboliques– de l'émergence des plateformes et aux facteurs qui ont favorisé ou non leur développement national ou régional. L'axe vise aussi à réfléchir aux stratégies mises en place par les plateformes pour s'adapter à ces différents contextes.

AXE 3 : Enjeux sectoriels et internationaux dans le développement des plateformes de travail

Les plateformes numériques ont profondément transformé les dynamiques économiques et sociales, redéfinissant les rôles des entreprises traditionnelles et des travailleurs dans un contexte globalisé (Montalban, 2023). Elles introduisent une **concurrence** plus intense entre travailleurs en contournant les régulations existantes et tendent au détricotage des normes établies du droit du travail, tout en poussant les entreprises traditionnelles à repenser leur management, leur communication et leur public cible pour s'adapter au numérique. En favorisant des formes hybrides de travail et en exploitant des zones de dérégulation, elles agrandissent les marchés en captant des travailleurs exclus ou marginalisés par les circuits classiques, souvent au prix d'un *dumping* social. Cette ubérisation s'inscrit dans une **nouvelle division internationale du travail**, où les inégalités, notamment sexuelles et raciales, peuvent être renforcées selon les cas (Bernard, 2023), bien que certaines plateformes permettent aussi de visibiliser des travailleurs qualifiés.

Malgré leur force de frappe, toutes les plateformes ne parviennent pas à s'implanter dans tous les secteurs, ce qui invite à se demander quelles sont les caractéristiques sectorielles qui agissent comme **freins ou accélérateurs** de ces implantations. En France, dans le secteur agricole par exemple, elles se heurtent à l'opposition d'acteurs déjà en place, qui tentent parfois de les racheter, parfois de négocier, parfois de les contourner (Chapus *et al.*, 2024). Dès lors, l'on peut s'interroger sur les conséquences sur les infrastructures et acteurs déjà présents dans les secteurs de l'arrivée de ces nouveaux concurrents. De même, cela invite à se demander si, en créant de nouveaux besoins et en mobilisant différemment la force de travail, les plateformes ne

participent pas à une expansion accrue de la **sphère marchande**, notamment dans des secteurs où prévalaient jusqu'alors d'autres formes d'organisations (associations et acteurs à lucrativité limitée, entraide, etc.), expansion caractéristique du néo-libéralisme selon Harvey (2014).

À l'international, les plateformes actualisent la logique de **délocalisation** en intégrant une main-d'œuvre mobile et précarisée. Cette dynamique interroge profondément le rôle des plateformes dans l'accroissement des inégalités et la reconfiguration des secteurs économiques traditionnels, tout en bouleversant les cadres normatifs et les infrastructures existantes (Flichy, 2019). Pour comprendre ce phénomène dans sa complexité une perspective internationale s'impose afin de mesurer les conséquences différenciées sur les sociétés où les plateformes s'imposent. Comment ces entreprises, souvent d'origine occidentale, se déploient-elles dans les différents contextes nationaux, et quelles alliances créent-elles localement ?

La question se pose avec d'autant plus d'acuité dans les pays caractérisés par une forte informalité (Casilli *et al.*, 2023). Des plateformes locales de travail peuvent-elles émerger et quelles sont les conditions à leur développement ? Quelle concurrence émerge, entre les acteurs internationaux et les initiatives locales et comment est-elle régulée par les autorités nationales ? Plus largement, en quelle mesure ces plateformes sont-elles, à l'instar d'autres entreprises numériques (Bradford, 2023), à l'origine de luttes politiques entre Etats ou à l'inverse d'un renforcement des liens économiques ?

Les propositions sont à envoyer au plus tard le lundi 31 mars 2025. Elles ne doivent pas dépasser 7000 signes (espaces compris) et présenter la question de recherche, les données et la méthode utilisée, les principaux résultats et une bibliographie sommaire (10 références maximum). Les propositions de toutes les disciplines, à partir du moment où elles s'intègrent dans au moins un des axes, sont les bienvenues. Une attention toute particulière sera accordée aux enquêtes empiriques, appuyées sur des sources directes. De même, les enquêtes portant sur les pays du Sud seront particulièrement appréciées.

Notification d'acceptation des communications : vendredi 11 avril 2025 ;

Envoi de la communication complète (5 à 10 pages) : lundi 2 Juin 2025 au plus tard.

Les propositions de communications doivent être déposées sur le site du congrès : <https://afep2025.sciencesconf.org/> en sélectionnant l'atelier thématique, et envoyées aux trois adresses suivantes :

- g.chapus@sciencespobordeaux.fr
- lou.delepierre@scpobx.fr
- matthieu.montalban@u-bordeaux.fr

Bibliographie

- Abdelnour, S. (2017). *Moi, petite entreprise*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Bernard, S. (2023). *Uberusés : le capitalisme racial de plateforme à Paris, Londres et Montréal*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Blancheton, B. (2018). « Enjeux économiques de l'ubérisation : histoire, innovations, nouvelles frontières du salariat et de la firme, affaiblissement de la croissance économique ». *VSE - Vie & sciences de l'entreprise*, no. 205, pp. 10-22.
- Boyer, R. (2022). « Platform Capitalism. A socio-economic analysis », *Socio-Economic Review*, Vol. 20, No. 4, pp. 1857–1879.
- Casilli, A. (2019). *En attendant les robots*. Paris : Seuil.
- Casilli, A., Torres-Cierpe, J., De Stavola, F. & G. Peterlongo (2023). « Des GAFAM aux RUM : plateformes et débrouille dans le Sud Global », *Pouvoirs*, No. 185, pp. 51-67.
- Chapus, Q., J. Brailly & V. Potier (2024). « Créations de plateformes dans le secteur agricole et logiques relationnelles : découplage ou encastrement ? », *ARCS – Analyse de réseaux pour les sciences sociales*, en ligne : <https://arcs.episciences.org/13920>
- Culpepper, P. D. & K. Thelen (2020). « Are we all Amazon primed? Consumers and the politics of platform power ». *Comparative Political Studies*, 53(2), 288-318.
- Dieuaide, P. & C. Azaïs (2020). « Platforms of Work, Labour, and Employment Relationship: The Grey Zones of a Digital Governance ». *Frontiers in Sociology*, no. 5.
- Durand, C. (2020). *Techno-féodalisme : critique de l'économie numérique*. Paris : Zones.
- Flichy, P. (2019). « Le travail sur plateforme. Une activité ambivalente ». *Réseaux*, vol. 213, no. 1.
- Fondeur, Y. (2022). « Les freelances du numérique au prisme de l'économie collaborative ». *Rapport d'études no 24*, DARES.
- Harvey, D. (2014), *Brève histoire du néolibéralisme*, Paris : Les Prairies ordinaires
- Kassem, S. (2024). *Work and Alienation in the Platform Economy*. Bristol University Press.
- Montalban, M. (2023). « Chapitre 64. Économie numérique et organisation industrielle : enjeux du capitalisme de plateformes ». In Boyer, R. et al. (coor.), *Théorie de la régulation - Nouvel état des savoirs*. Paris : Dunod.
- Srnicek, N. (2018). *Capitalisme de plateforme. L'hégémonie de l'économie numérique*. Montréal : Lux éditeur.
- Sundararajan, A. (2016). *The Sharing Economy: The End of Employment and the Rise of Crowd-Based Capitalism*. MIT Press.
- Thelen, K. (2018). « Regulating Uber: The Politics of the Platform Economy in Europe and the United States ». *Perspectives on Politics*, 16(4), 938-953.